

jeune fleuve, notre indomptable orgueil, nos passions civiques implacables, et ce goût immodéré de la lutte partisane, cette soif, comparable à celle du vin si difficile à récolter, de l'argent si rare, et si âpre à gagner !), plein de sincérité, le jugement est en définitive d'une parfaite sérénité, et d'une grande élévation. Il réveille en nous l'écho de ce cri du poète Ch. In Albon, dans sa *Mort de Schiner* : « Ce que j'ai fait : si je le fis, ce fut, Seigneur, pour votre gloire, pour mon pays !... Que l'on s'incline ! Place au Cardinal de Sion !... »

Oui, on ne peut que s'incliner, après avoir lu ce bref et fier mémorial, devant l'enfant du chalet noirci de Mühlebach, devant l'éternel gisant de l'église dell'Anima, devant ce Cardinal terriblement homme, certes, et terriblement valaisan. Mais un très grand homme, sans doute aussi, celui qui a fait un empereur et qui a fait un pape, qui a donné le Tessin à la Suisse et enlevé l'Italie à la France, qui fut l'ami d'Erasmus et de Maximilien, le porte-parole des rois et le porte-glaive de l'Eglise : Un des plus grands de son temps qui n'en fut pas avare, et le plus grand des Valaisans.

Jean GRAVEN

P. SULPICE CRETZAZ d'Ayent : *Les Capucins en Valais*, 2^e édition (Imprimerie Rhodanique, St-Maurice, 1939).

Qui chez nous ne respecte et ne vénère les Capucins? Rien que la vie de leur séraphique fondateur et la règle de leur ordre suffiraient à les rendre sympathiques. Ils vont simples, discrets, effacés, faisant le bien et semant le bon grain. Aussi bien ont-ils bénéficié des ménagements et de la bienveillance de tous les régimes, à l'exception du... dixain de Conches — ah ! la cocasse mésaventure qui leur arriva à Lax en 1746 ! — et de Napoléon I^{er}, qui, après avoir annexé le Valais à l'Empire, supprima tous les couvents sauf la prévôté du Grand St-Bernard (à laquelle il incorpora l'abbaye de St-Maurice), suppression d'ailleurs relative, puisque plusieurs Pères restèrent en Valais sous l'habit séculier. Mieux encore, ils bénéficièrent du patronage officiel de l'Etat, du moins en ce qui concerne le couvent de St-Maurice, celui de Sion étant plus spécialement l'objet de la protection de la Bourgeoise. J'aurais aimé que le P. Sulpice — toujours Grosjean en montrera à son curé ! — réservât un chapitre de son livre aux rapports des Capucins avec les autorités et le peuple. Le bois d'affouage fourni par les communes, leurs tournées dans les villages pour recueillir moût, châtaignes, pommes de terre ou laitages, leur réputation ou plutôt leur spécialité (excusez-moi ce terme pharmaceutique) d'exorciser les maisons ou les montagnes hantées par les follatons et les diablats, leurs bénédictions d'alpages, leur ancienne habitude scrupuleusement maintenue de distribuer la soupe indifféremment à n'importe qui sonne à leur porte, tout cela ne méritait-il pas au moins une mention ?

On sait que c'est grâce aux efforts de saint Charles Borromée, l'artisan principal de la Contre-Réformation, que les disciples de saint François d'Assise pénétrèrent en Suisse en 1578. Quant au Valais, il doit la sauvegarde de sa foi millénaire surtout à saint François de Sales, au Père Chérubin de Maurienne, supérieur de la Mission de Thonon, et aux cantons catholiques. Dans la première partie de son livre, le P. Sulpice signale la présence sporadique et fertile en incidents de missionnaires savoyards dans les différentes régions du pays. C'est la phase héroïque de leur ministère que n'illustra d'ailleurs, — tant pis pour eux ! — ni martyr ni mauvais traitement, comme ce fut le cas pour leur confrère et contemporain, saint Fidèle de Sigmaringen, dans les Grisons.

L'auteur retrace ensuite l'établissement des couvents : à St-Maurice d'abord, primitivement (1610-1637) auprès de la chapelle de St-Laurent, sur un terrain mis à leur disposition par l'Abbaye, définitivement, dès 1641, dans les locaux actuels généreusement cédés par le chevalier Antoine de Quartéry ; — à Sion ensuite, dès 1636, où le terrain fut offert par le Chapitre, tandis que la Ville

prit à sa charge la construction et l'entretien des bâtiments ; — sans oublier enfin des résidences éphémères à Brigue et en Conches.

Dans une troisième partie, nous voyons comment les Pères rattachés dès 1633 à la « Province de Savoie », passèrent en 1776 à la « Province suisse », et comment ils surmontèrent les périodes critiques de 1798, 1811 et 1848. Quelques détails, qu'on eût souhaité moins sommaires, sur leur activité religieuse et missionnaire, complètent l'exposé.

En annexe, figure une liste complète des capucins valaisans décédés de 1611 à 1938. Relevons les noms des historiens : P. Sigismond Berody, P. Sigismond Furrer, P. Laurent Burgener, du P. Héliodore Bourgoz, pédagogue, du P. François-Joseph Rouiller qui faillit devenir évêque et se laissa endoctriner par Cagliostro, du P. Second Lorétan, aumônier du Régiment suisse en France à la Révolution française, du P. Héliodore Baillifard, inventeur d'une curieuse horloge, du P. Paulus Amherdt, poète, dramaturge et historien, du P. Adrien Imhof, missionnaire aux Seychelles et géologue distingué, du P. Christophe Favre, professeur, naturaliste, folkloriste et helléniste.

Sans doute, une histoire des capucins ne saurait-elle être autre chose que sérieuse et grave. Telle que l'a présentée le P. Sulpice, sa lecture en est agréable et instructive, car certainement, elle apporte à l'histoire du Valais où les éléments profanes et ecclésiastiques sont si étroitement liés, une très utile contribution.

B.

THEATRE VALAISAN

Parmi les tentatives faites depuis quelques années, en Suisse, pour infuser au théâtre populaire une sève nouvelle, il convient de signaler tout spécialement celle du « Théâtre Valaisan », qui s'est donné pour tâche de créer, dans son petit théâtre de bois, des pièces du terroir, écrites pour des montagnards et jouées par eux.

La librairie F. Roth et Cie (Pépinet, Lausanne) publie trois des œuvres qui ont consacré la réputation du Théâtre Valaisan et fait accourir à Finhaut, durant les étés 1937 et 1938, la foule des amateurs de théâtre nouveau et vivant.

« **L'Auberge du Génépi** », par le Chanoine L. Poncet, est un drame violent qui peint au vif les rudes bagarres que déclanchent parfois, en terre valaisanne, le vin, là politique et l'amour. Deux actes serrés, nerveux, dans lesquels l'intérêt ne faiblit pas un instant.

« **Les Rogations ou Un bon métier** », du même auteur, est une joyeuse farce en un acte, entremêlée de danses et de chants, dont la musique est due au Chanoine Louis Broquet. Il s'agit d'une histoire de voleurs, qui s'emparent des vivres fournis par les consorts aux pèlerins montés dans un haut alpage, le jour de sa bénédiction. La punition n'est pas longue à venir, le diable s'en mêlant et aussi la naïveté d'un « crétin », qui a trop bien retenu la leçon reçue de ses parents peu scrupuleux sur le bien d'autrui.

Quant à « **Un Tiers de Mulet** », c'est la dernière en date des œuvres du Chanoine Poncet. Créée à Finhaut le 17 juillet 1938, elle a été saluée par toute la presse comme une heureuse réussite. Dans un acte enlevé à l'emporte-pièce, l'auteur nous fait assister à une chicane fort drôle autour d'un mulet et d'un « mazot », reçus en héritage par deux compères et leur commère, très attachés à leurs points de vue respectifs. Puis il y a, brochant sur le tout, une histoire de braconniers qui emmènent un gendarme cueillir des fleurs et sont cause qu'il tombe lui-même dans le braconnage et provoque la catastrophe où sombreront mazot et mulet. Tout cela est ingénieusement agencé, et, de scène en scène, le crescendo s'accuse, conduisant jusqu'au dénouement, où les mots et la situation ont une réelle force comique. (Communiqué).